

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

Arrêté du 20 février 2023 complétant l'arrêté du 24 octobre 2022 portant approbation du programme d'enquêtes statistiques d'initiative nationale ou régionale des services publics pour 2023 (enquêtes auprès des ménages et des collectivités territoriales)

NOR : ECO02305324A

Publics concernés : ménages et collectivités territoriales faisant partie des échantillons des enquêtes statistiques, services mettant en œuvre des enquêtes statistiques.

Objet : complément au programme des enquêtes statistiques auprès des ménages et collectivités territoriales de l'année 2023.

Notice : cet arrêté liste les enquêtes statistiques auprès des ménages et des collectivités territoriales des services publics pour 2023. Il précise le service enquêteur en charge de l'enquête et désigne les enquêtes obligatoires. Dès disponibilité, l'avis d'opportunité, l'avis de conformité, l'avis d'examen ainsi que le descriptif des enquêtes sont consultables sur le site du CNIS (www.cnis.fr).

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Références : l'arrêté peut être consulté sur le site Légifrance (<https://www.legifrance.gouv.fr>).

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,

Vu la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques ;

Vu le décret n° 2013-34 du 10 janvier 2013 modifiant le décret n° 2009-318 du 20 mars 2009 relatif au Conseil national de l'information statistique, au Comité du secret statistique et au Comité du label de la statistique publique ;

Vu l'arrêté du 2 mai 2013 relatif aux modalités d'organisation du Comité du label de la statistique publique ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2022 portant approbation du programme d'enquêtes statistiques d'initiative nationale ou régionale des services publics pour 2023 (enquêtes auprès des ménages et des collectivités territoriales) ;

Vu les avis délivrés par le Comité du label de la statistique publique et disponibles sur le site du CNIS pour chaque enquête (www.cnis.fr),

Arrête :

Art. 1^{er}. – Le programme d'enquêtes statistiques des services publics et des autres services producteurs d'information statistique pour 2023, tel qu'approuvé par l'arrêté du 24 octobre 2022 susvisé, est complété par l'annexe ci-après.

Art. 2. – Le directeur général de l'Institut national de la statistique et des études économiques est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 20 février 2023.

Pour le ministre et par délégation :
Le chef de l'inspection générale de l'INSEE,
P. RIVIÈRE

ANNEXE

PROGRAMME D'ENQUÊTES STATISTIQUES DES SERVICES PUBLICS
AUPRÈS DES MÉNAGES ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES POUR 2023

Dès disponibilité, l'avis d'opportunité, l'avis de conformité, l'avis d'examen ainsi que le descriptif des enquêtes sont consultables sur le site du CNIS (www.cnis.fr).

1. Enquêtes d'intérêt général et obligatoires

1.A. – Enquêtes d'initiative nationale

Démographie et questions sociales	Périodicité	Producteur (*)
Recensement général de la population de Wallis et Futuna en 2023	Ponctuelle	INSEE
Enquête « Concours IRA et concours DGFIP »	Annuelle	SDESSI

(*) voir liste des producteurs.

Emploi, qualification et revenus du travail	Périodicité	Producteur (*)
Enquête auprès des sortants des listes de demandeurs d'emploi de Pôle emploi	Annuelle	DARES/Pôle emploi
Enquête auprès des salariés de l'État en 2022 (FPE 2022)	Ponctuelle	INSEE

(*) voir liste des producteurs.

Services publics et services aux publics	Périodicité	Producteur (*)
Enquête « Urgences 2023 »	Ponctuelle	DREES

(*) voir liste des producteurs.

2. Enquêtes d'intérêt général

2.B. – Enquête d'initiative régionale

Démographie et questions sociales	Périodicité	Producteur (*)
Enquête globale transport (EGT) entre 2023 et 2027	Annuelle	Île-de-France Mobilités

(*) voir liste des producteurs.

Liste des producteurs

Sigle du producteur	Intitulé du producteur	Ministère ou ministère de tutelle le cas échéant
DARES	Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques	Ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion
DREES	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques	Ministère de la santé et de la prévention, Ministère des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées, Ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion, Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique (pour l'exercice de ses attributions relatives aux finances sociales).
Île-de-France Mobilités	Île-de-France Mobilités	
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques	Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique
Pôle emploi	Pôle emploi	Ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion
SDESSI	Sous-direction des études, des statistiques et des systèmes d'information	Ministère de la transformation et de la fonction publiques